



Andrés Cardenas
Psychologue pédiatrique &
Neuropsychologue

CONTRAT DE SERVICES POUR FINS D'ÉVALUATION CONSENTEMENT ET AUTORISATION

Nom et prénom du client:
Date de naissance:

Je (titulaire de l'autorité parentale ou personne âgée de 14 ans et plus) soussigné :

fait appel à Andrés Cardenas, neuropsychologue pédiatrique pour procéder à l'évaluation de mon enfant :

Pour vérifier la problématique suivante :

Démarche et procédures :

- **1^{ère} étape** : entretien avec les parents (histoire de l'enfant et précision des démarches à effectuer par la suite) ou autres intervenants au besoin (professionnels, école) et demande de transfert de dossiers. Le temps de rencontre varie en fonction de la complexité du profil et des différentes problématiques à évaluer (durée approximative : entre 1h et 2h)
- **2^{ème} étape** : évaluation de l'enfant (5h à 6h d'évaluation).
- **3^{ème} étape** : rencontre bilan avec les parents : impression/conclusion diagnostique, informations, ressources et orientations, recommandations et pistes d'intervention (durée approximative d'une heure).

Notez bien que le parent est responsable de son enfant en tout temps à la clinique de psychologie St. Lambert. De plus, la clinique de psychologie St. Lambert et son équipe se décharge de toute responsabilité en l'absence du parent.

Honoraires et modalités de paiements :

Les tarifs sont de :

- 450\$ pour une rencontre d'évaluation de 1 heure 30
- 600 \$ pour une rencontre d'évaluation de 2 heures
- 750 \$ pour une rencontre d'évaluation de 2 heures 30
- 900 \$ pour une rencontre d'évaluation de 3 heures

Les différentes étapes de la démarche d'évaluation inclus des frais directs et indirects (correction-analyse, rédaction). Des frais supplémentaires équivalent à 1h de temps indirect (150\$) sont facturés en neuropsychologie, pour 5h à 6h d'évaluation. Le tarif de base est de 2250 \$ (15 h).

*Le prix et le nombre total d'heures varient selon le motif de consultation et le temps de rencontre. Des frais de services complémentaires peuvent être chargés aux parents au cours de la démarche, selon les besoins identifiés (ex : complexité de l'évaluation, frais d'entretien téléphonique, de courriels, de matériel/outils, de lecture de documents, de demandes de subvention).

Les honoraires sont payables à chaque rencontre, par virements électroniques ou en argent comptant. Il est de la responsabilité du client de vérifier l'admissibilité des services psychologiques / neuropsychologiques sollicités auprès de sa compagnie d'assurance.

Politique d'annulation :

En cas d'annulation, je m'engage à aviser 48 heures à l'avance, sans quoi des frais correspondants à 50 % des honoraires de la rencontre prévue seront exigés. Des frais de retard seront également facturés, au taux horaire, le cas échéant.

Clause de confidentialité :

Les professionnels assurent la confidentialité de la démarche d'évaluation; ils sont liés par le secret professionnel et aucune information ne sera divulguée à un tiers sans autorisation écrite. Nous comprenons toutefois que les professionnels peuvent être relevés du secret professionnel si « la loi l'ordonne » ou dans le cas d'abus d'enfant, de risque suicidaire ou homicidaire, d'abus sexuel.

Consentement éclairé :

- Je confirme avoir été informé(e) de l'approche théorique, des techniques thérapeutiques ainsi que de la nature de l'évaluation et de l'intervention s'il y a lieu, et consens à ce que _____ participe à ce type de services.
- Les alternatives, inconvénients et avantages m'ont été expliqués.
- Je n'ai pas d'autres questions sur l'approche théorique, et sur la démarche d'évaluation.
- Je peux à tout moment retirer mon consentement si je le souhaite, et j'ai été informé(e) de la démarche à suivre pour ce faire, si je le désire.

Signature de la mère : _____

Signature du père : _____

Signature de l'enfant (si 14 ans et plus) : _____

Signature de l'intervenant : _____

Signé à _____, le _____ (date).

- Toute utilisation de caméra, d'enregistrement vocal ou visuel n'est pas autorisée au cours de la démarche d'évaluation. Cette autorisation est valable pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de signature de ce document.